

**RAPPORT DE PROSPECTIVE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU RIED DE MARCKOLSHEIM**

Orientations Budgétaires 2012

Sommaire

- 1 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL.
- 2 - METHODOLOGIE ET HYPOTHESES RETENUES
- 3 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES
 - 2.1 - Les masses budgétaires
 - 2.2 - Soldes financiers
 - 2.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel
 - 2.4 - Endettement
- 4 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS
 - 3.1 - Soldes intermédiaires de gestion
 - 3.2 - Epargne brute
 - 3.3 - Effet de ciseau
- 5 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT
 - 4.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux
 - 4.2 - Annuités de la dette
 - 4.3 - Ratio de désendettement
- 6 - LA FISCALITE DIRECTE
 - 5.1 - L'évolution des bases
 - 5.2 - Evolution des taux et des produits
- 7 - LES DEPENSES
 - 6.1 - Les dépenses de fonctionnement
 - 6.2 - Les dépenses d'investissement
- 8 - LES RECETTES
 - 7.1 - Les recettes de fonctionnement
 - 7.2 - Les recettes d'investissement
- 9 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT
 - 8.1 - Les dépenses prévues au PPI
 - 8.2 - Les financeurs du PPI
 - 8.3 - Le coût net annuel
- 10 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT
- 11 - LES RATIOS
- 12 - CONCLUSION

1 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

1-1 Le contexte économique

Le contexte économique prévisionnel pour l'année 2012 se caractérise par un ralentissement de la croissance économique. Cette conjoncture perceptible depuis le deuxième trimestre 2011, est la résultante de plusieurs facteurs : catastrophe naturelle au Japon, hausse des prix pétroliers, incertitude sur les finances publiques dans la zone euro. En conséquence, la croissance de l'activité mondiale s'établirait à 4,0% en 2011. En 2012, la persistance des freins observés en 2011 mais aussi l'éventualité de chocs supplémentaires pourraient fragiliser encore plus la croissance.

Aux Etats-Unis, la croissance du PIB devrait être de 1,8% en 2012.

La croissance de la zone euro (1,6% en 2011) reste fragilisée par des déficits et un endettement élevés générant de fortes tensions sur les marchés. De fortes disparités en termes de croissance sont observables : l'Allemagne enregistrerait le taux de croissance parmi les plus élevés avec +2,7%, derrière l'Estonie (+6,5%) ou l'Autriche (+3,3%). La plupart des autres économies se situeraient sur des tendances plus faibles (+1,6% au Pays-Bas, +0,6% en Italie), voire négatives (-5,0% en Grèce, -2,2% au Portugal). Pour 2012, Le FMI anticipe un ralentissement de la croissance de la zone euro, à hauteur de +1,1%. L'inflation enregistrerait un repli (+1,5%, après +2,5% en 2011)

En France, la croissance du PIB est de 0.4% au troisième trimestre 2011, après une légère baisse au deuxième trimestre (-0,1% selon l'Insee). Sur l'année, la croissance atteindrait +1,75% selon le Rapport économique social et financier (RESF) annexé au projet de loi de finances pour 2012, après +1,5% en 2011.

1.2 - Le budget de l'Etat en 2012

Les dépenses du budget général s'élèvent à 366 milliards d'euros et ses recettes totales nettes à 288,8 milliards d'euros en 2012, contre 270 en 2011.

Le déficit de l'Etat pour 2012 est évalué à 81,8 milliards d'euros, en amélioration de près de 14 milliards d'euros, par rapport à l'exécution prévisionnelle 2011.

1.3 - La loi de Finances 2012

Le principal impact de la loi de finance 2012 porte à nouveau sur la maîtrise des finances publiques.

La contribution des collectivités locales à l'effort de réduction des déficits publics est de l'ordre de 200 millions d'euros.

En 2012, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales se monteront à 59,6 Mds €.

Les principales mesures les concernant sont :

- ✓ Une revalorisation forfaitaire de l'ensemble des valeurs locatives (applicables aux taxes foncières, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises) de +1,80% (correspondant à l'inflation prévisible) ;
- ✓ Le maintien de la clause de revoyure de la réforme de la taxe professionnelle ;
- ✓ La création du Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales et la généralisation du potentiel financier agrégé (PFIA) comme critère de prélèvement ;
- ✓ Le gel des dotations de l'Etat versées aux Collectivités Locales.

2 - METHODOLOGIE ET HYPOTHESES RETENUES

Les Orientations Budgétaires de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, forte de 18 640 habitants se fondent sur les hypothèses suivantes :

- ✓ Augmentation conséquente de la Dotation Globale de Fonctionnement de 29 % résultant du bonus lié à la fusion des anciennes communautés de communes de Marckolsheim et Environs et du Grand Ried ;
- ✓ Hausse des valeurs locatives servant de calcul aux contributions fiscales des ménages et des entreprises de 2% (1,8 % pour la partie à la revalorisation en valeur des bases et 0,2% pour la revalorisation physique) ;
- ✓ Prise en compte de l'exercice des compétences sur l'ensemble du nouveau territoire communautaire (à titre d'exemple, l'extension de la prise en charge des frais de consommation de l'éclairage public se traduit par une augmentation des charges à caractère général sur une année pleine de l'ordre de 60 000 €) ; °
- ✓ Intégration dans le calcul des charges de personnel du gel du point d'indice des rémunérations des fonctionnaires territoriaux ;
- ✓ Anticipation de la réduction des concours financiers provenant de certaines collectivités (Conseil Général du Bas-Rhin en particulier) ;
- ✓ Estimation forte des consommations d'énergie (électricité, gaz, carburants,...) du fait des hausses de prix conséquentes attendues pour l'année 2012 ;
- ✓ Maintien des subventions aux budgets annexes à leur niveau de 2011 (165 000 € pour la médiathèque, 455 000 € pour la piscine, 90 000€ pour l'école de musique)

3 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES

3.1 - Les masses budgétaires

	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes de fonctionnement	6 519 285	6 345 561	6 395 235	6 422 496	6 484 749
Dépenses de fonctionnement	4 287 559	4 860 042	5 245 155	5 346 961	5 276 277
<i>dont intérêts de la dette</i>	31 410	27 042	36 455	38 143	39 914
Recettes d'investissement	418 530	2 933 620	1 399 936	605 817	419 458
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	3 721 150	7 055 517	1 889 285	2 062 716	750 682
<i>dont capital de la dette</i>	281 687	78 043	23 785	22 216	21 182
<i>dont P.P.I</i>	3 439 463	6 977 474	1 865 500	2 040 500	729 500

Pour 2012, les dépenses prévisionnelles s'élèvent à près de 11 915 560 € et les recettes à 9 310 000 €, l'équilibre budgétaire est assuré par un prélèvement de 2 605 560 € sur le fonds de roulement de l'exercice passé de 3 675 775 €.

3.2 - Soldes financiers

	2011	2012	2013	2014	2015
Epargne de gestion	2 263 136	1 512 561	1 186 535	1 113 678	1 248 386
Epargne brute	2 231 726	1 485 519	1 150 080	1 075 535	1 208 472
Epargne nette	1 950 039	1 407 476	1 126 295	1 053 319	1 187 290

3.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2011	2012	2013	2014	2015
Fonds de roulement en début d'exercice	4 746 670	3 675 775	1 115 397	1 764 361	1 382 997
Résultat de l'exercice	-1 070 895	-2 560 378	648 965	-381 364	877 248
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 675 775	1 039 397	1 700 128	1 318 763	2 196 011

3.4 - Endettement

	2011	2012	2013	2014	2015
Encours au 1er janvier	630 369	548 036	511 580	473 524	433 524
Ratio de désendettement	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Emprunt	0	0	0	0	0

4 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

4.1 - SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité

Premier indicateur, l'épargne de gestion est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

	2011	2012	2013	2014	2015
Montants	2 263 136	1 512 561	1 186 535	1 113 678	1 248 386

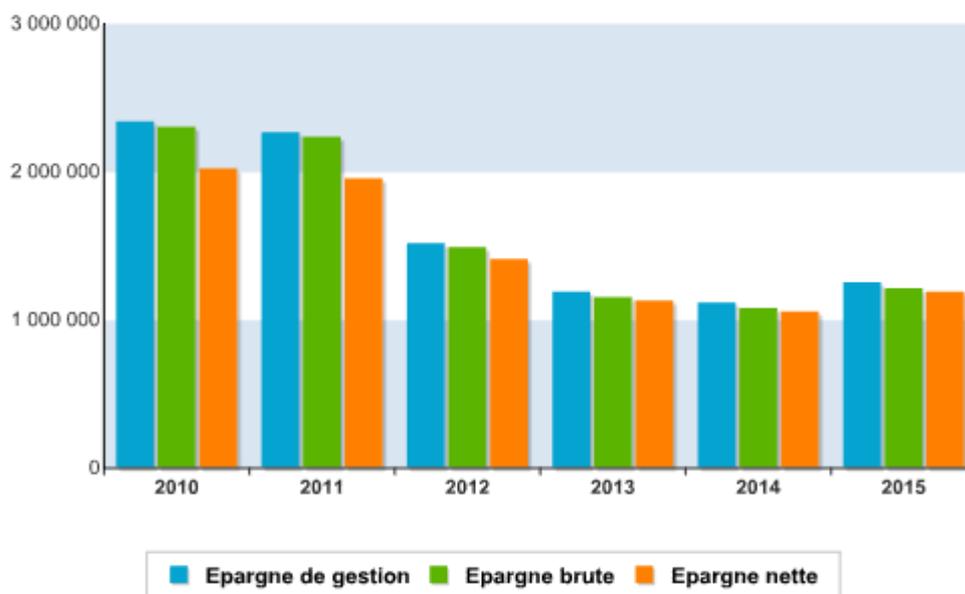
L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

	2011	2012	2013	2014	2015
Montants	2 231 726	1 485 519	1 150 080	1 075 535	1 208 472

L'épargne nette correspond à l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes de fonctionnement	6 519 285	6 345 561	6 395 235	6 422 496	6 484 749
Epargne de gestion	2 263 136	1 512 561	1 186 535	1 113 678	1 248 386
Epargne brute	2 231 726	1 485 519	1 150 080	1 075 535	1 208 472
Taux d'épargne brute (en %)	34,23 %	23,41 %	17,98 %	16,75 %	18,64 %
Epargne nette	1 950 039	1 407 476	1 126 295	1 053 319	1 187 290

Epargnes

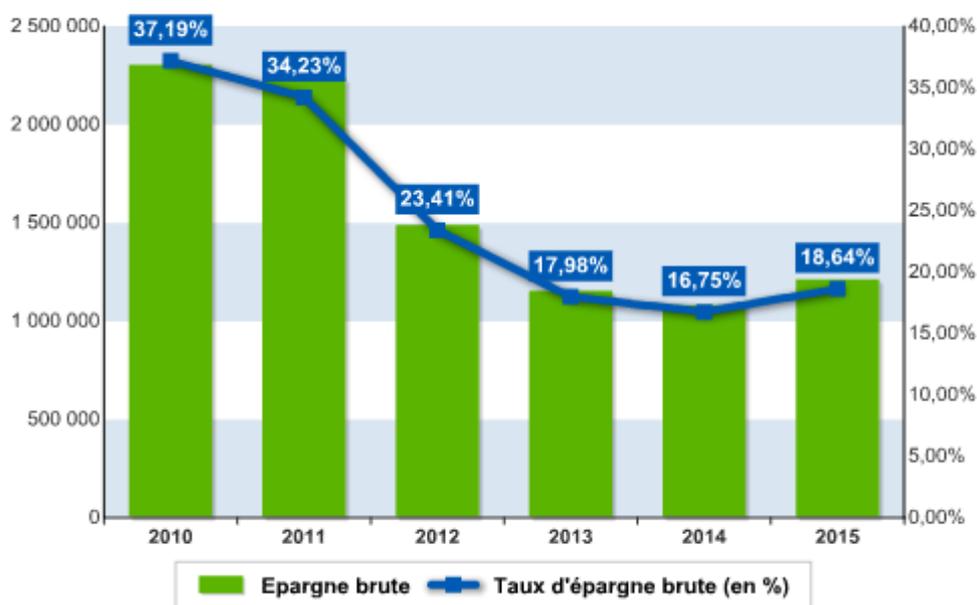


4.2 - Epargne brute

L'**épargne brute** est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi épargne brute finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.

Epargne brute



L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante :

	2011	2012	2013	2014	2015
Epargne brute	2 231 726	1 485 519	1 150 080	1 075 535	1 208 472
Taux d'épargne brute (en %)	34,23 %	23,41 %	17,98 %	16,75 %	18,64 %

Les épargnes prévisionnelles se situent à des **niveaux satisfaisants** et permettent de couvrir largement le remboursement des annuités d'emprunt puisque les montants attendus de l'épargne brute sont supérieurs à 1 M €.

La capacité d'investissement de la Collectivité, composée des recettes d'investissement et des fonds propres, se trouve abonder en conséquence de ce montant de manière régulière, chaque année, pour la période de prospective étudiée.

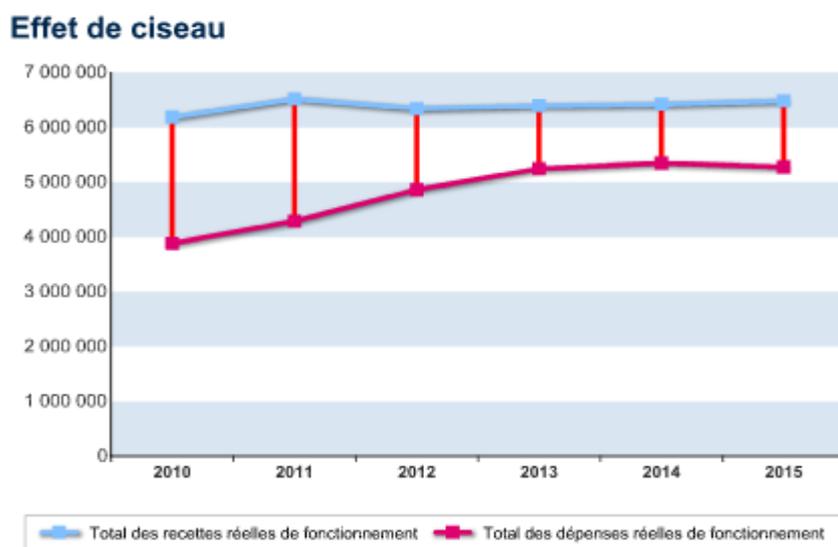
Il est à noter aussi que le niveau confortable de ces épargnes permet d'alimenter les différents budgets annexes de la Collectivité (piscine, médiathèque, école de musique, ordures ménagères, zones d'activités, gendarmerie).

4.3 - Effet de ciseau

L'effet de ciseau est le constat de l'évolution de l'écart entre les recettes d'exploitation (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

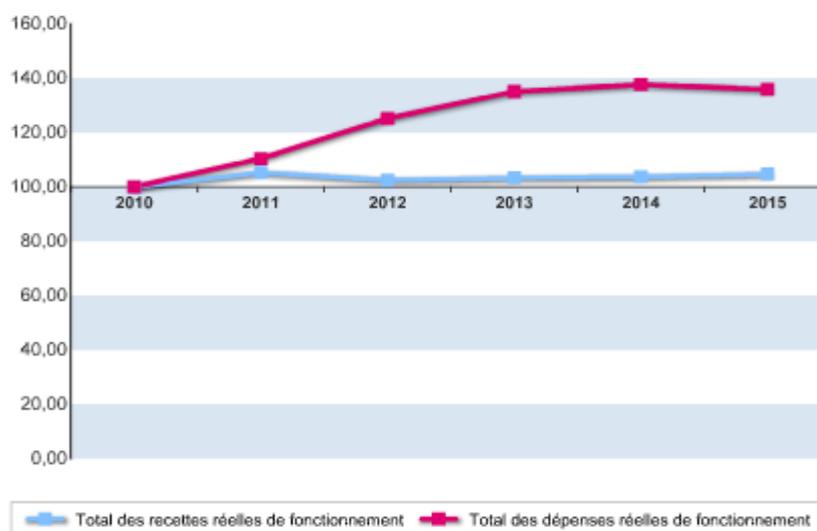
	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes de fonctionnement	6 519 285	6 345 561	6 395 235	6 422 496	6 484 749
<i>Evolution n-1</i>	5,34 %	-2,66 %	0,78 %	0,43 %	0,97 %
Dépenses de fonctionnement	4 287 559	4 860 042	5 245 155	5 346 961	5 276 277
<i>Evolution n-1</i>	10,43 %	13,35 %	7,92 %	1,94 %	-1,32 %

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

Ci-dessous le graphique représentant l'évolution des dépenses et recettes en base 100.



On constate que l'harmonisation des compétences sur l'ensemble du territoire communautaire engendre une évolution plus rapide des dépenses de fonctionnement que des recettes. Cette évolution déjà perceptible au niveau des épargnes nécessitera à court et moyen terme, en lien avec la recherche d'économies de fonctionnement, une réflexion sur **l'optimisation des recettes de fonctionnement** (action sur la fiscalité, mutualisation de certains impôts...).

5 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

5.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

L'encours de la dette évoluerait de **644 779 € en 2010** à **433 524 € en 2015**.

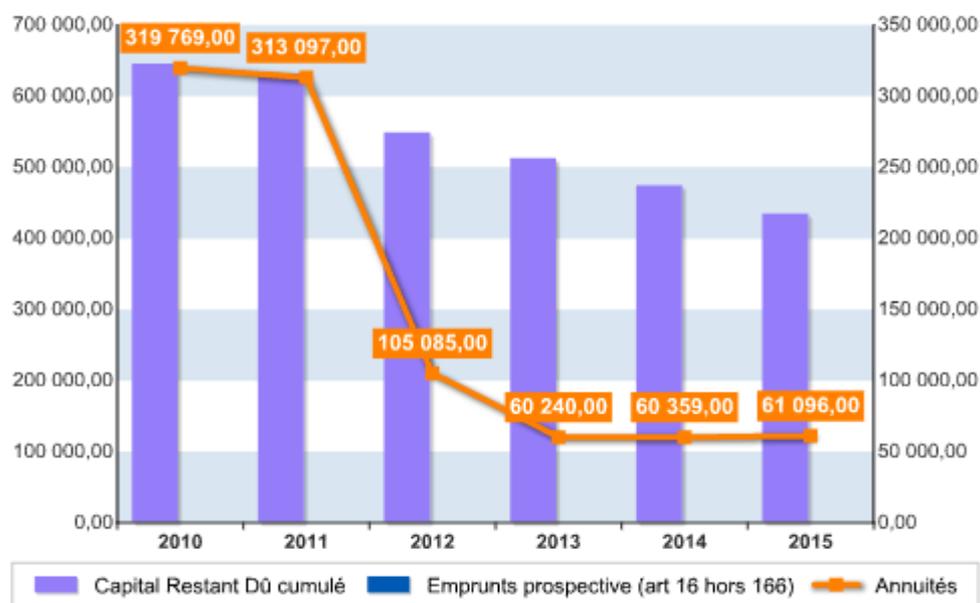
De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **319 769 € en 2010** à **61 096 € en 2015**.

	Encours de dette	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2011	630 369	-2,23 %	0
2012	548 036	-13,06 %	0
2013	511 580	-6,65 %	0
2014	473 524	-7,44 %	0
2015	433 524	-8,45 %	0

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette	5,41 %	-32,76 %

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.

Encours de dette



5.2 - Annuité de la dette

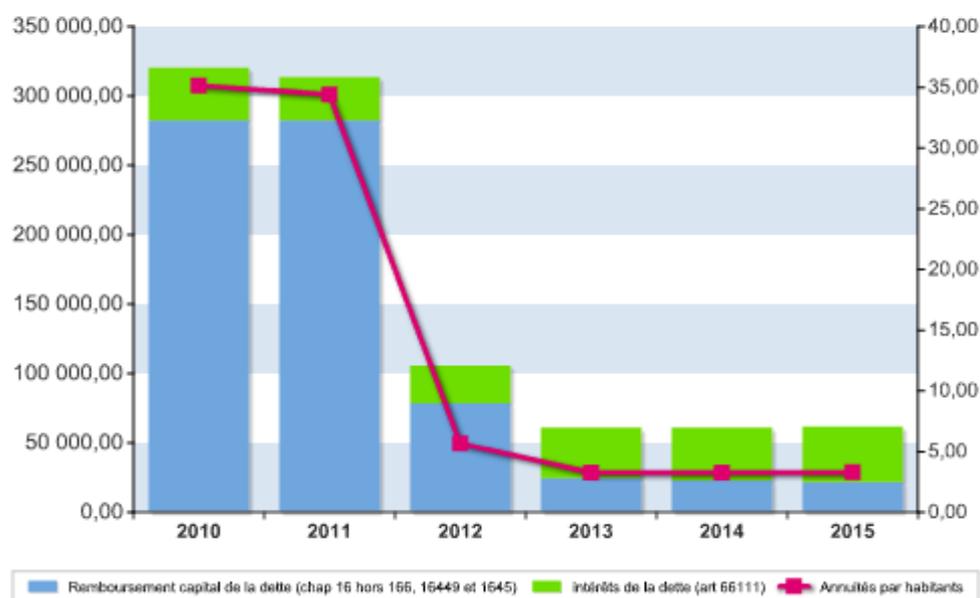
L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2011	2012	2013	2014	2015
Annuités	313 097	105 085	60 240	60 359	61 096
Evolution n-1 (en %)	-2,09 %	-66,44 %	-42,67 %	0,20 %	1,22 %
Capital en euro	281 687	78 043	23 785	22 216	21 182
Intérêts en euro	31 410	27 042	36 455	38 143	39 914

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.

L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.

Remboursement



La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

	2011	2012	2013	2014	2015
Annuités	34	6	3	3	3
Capital	31	4	1	1	1
Intérêts	3	1	2	2	2

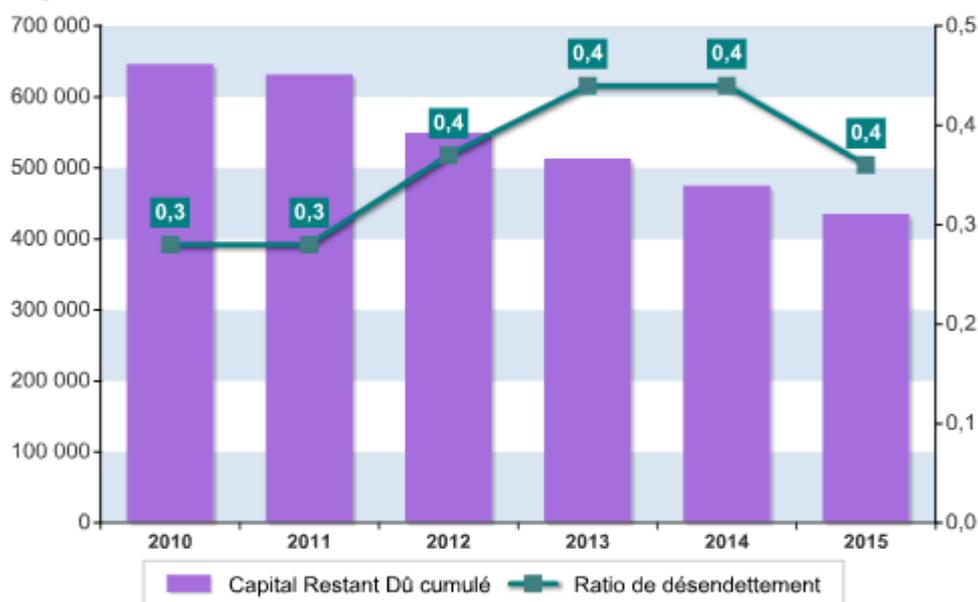
5.3 - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 01 janvier de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2011	2012	2013	2014	2015
Ratio	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4

Capacité de désendettement



L'équilibre pluriannuel

Afin de déterminer l'échelle de risque, il convient de comparer le ratio de désendettement avec la durée de vie moyenne de la dette.

Pour rappel, la durée de vie moyenne représente la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). Elle exprime aussi la durée nécessaire pour rembourser environ la moitié du capital restant dû d'un emprunt amortissable.

Le calcul du ratio : **Ratio de désendettement (CDD)/durée de vie moyenne (DVM)** permet de déterminer la solvabilité future de la Collectivité.

- Si la capacité de désendettement est inférieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette ($CDD/DVM < 1$), cela signifie que si la collectivité consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération ira plus vite que de laisser le capital se rembourser selon son propre profil.
- Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette ($CDD/DVM > 1$), cela signifie que même si elle consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération sera plus lente que de laisser le capital se rembourser naturellement. Il y a donc un risque que la collectivité ne puisse pas faire face à ses engagements contractuels.

Pour la Communauté de Communes, ce ratio est inférieur à 1. La Collectivité ne court donc pas de risque d'insolvabilité pour les quatre prochaines années.

6 - LA FISCALITE DIRECTE

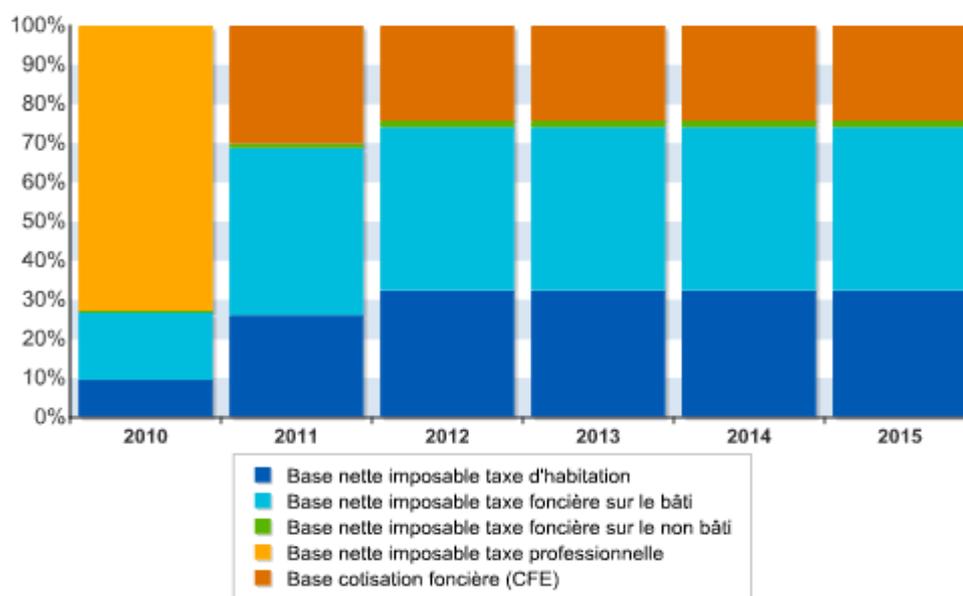
6.1 L'évolution des bases

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

Années	Base taxe professionnelle	Base cotisation foncière	Base taxe d'habitation	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2011	0	9 785 000	8 374 000	13 790 000	380 000
2012	0	12 733 000	16 708 000	21 643 000	798 800
2013	0	12 987 660	17 042 160	22 075 860	814 776
2014	0	13 247 413	17 383 003	22 517 377	831 072
2015	0	13 512 361	17 730 663	22 967 725	847 693

Bases



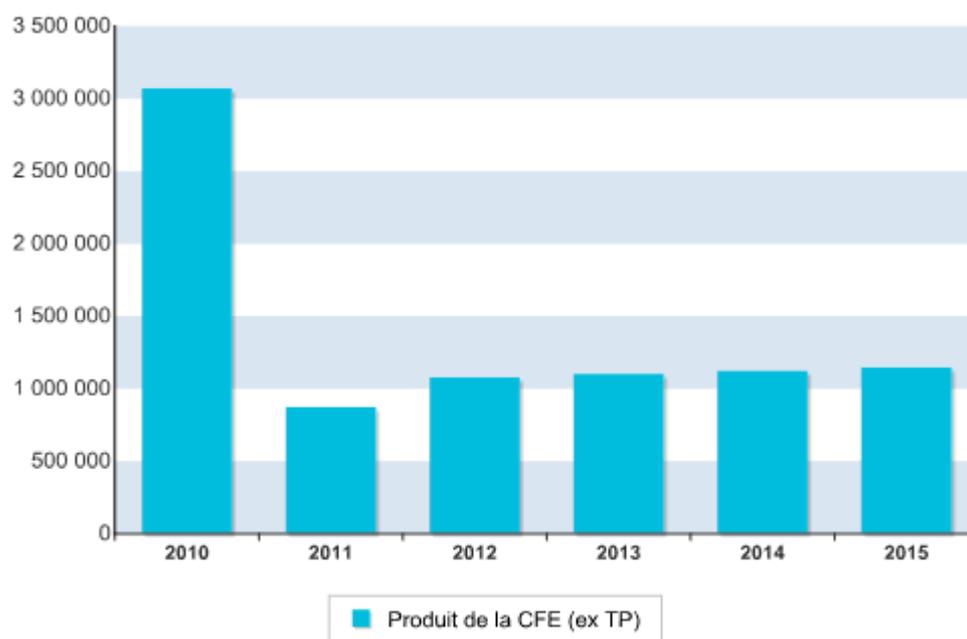
Au vu de ce graphique, on observe, à l'instar des autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, que désormais les ménages sont les principaux contributeurs de la Communauté de Communes.

6.2 - Evolution des taux et des produits

COTISATION FONCIERE :

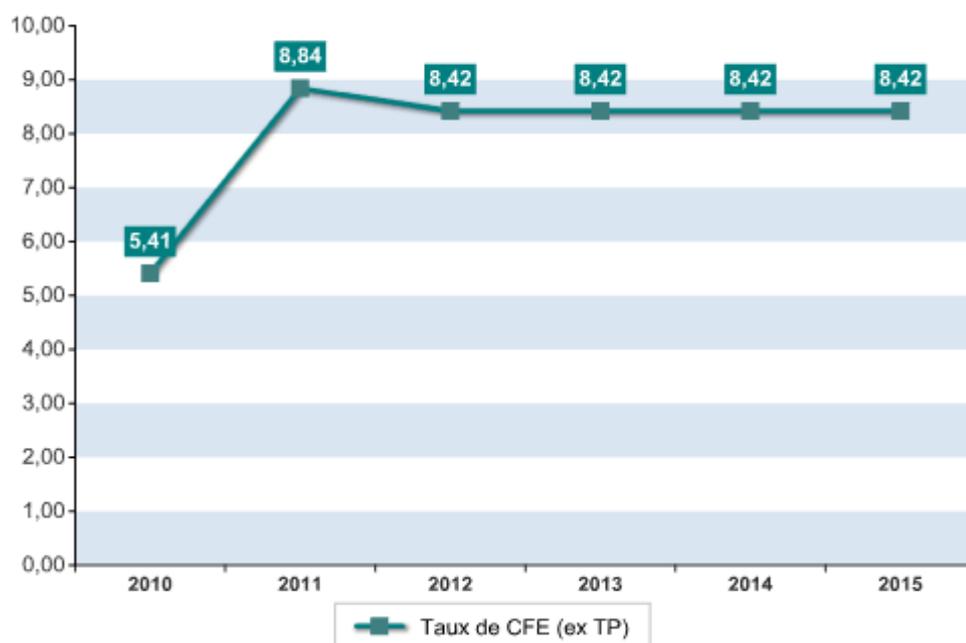
Années	Base nette taxe professionnelle	Base cotisation foncière	Evol base CFE	Produit CFE	Evol produit CFE	Taux CFE	Evol taux de CFE
2011	0	9 785 000	-82,71 %	864 994	-71,75 %	8,84 %	63,40 %
2012	0	12 733 000	30,13 %	1 072 119	23,95 %	8,42 %	-4,75 %
2013	0	12 987 660	2,00 %	1 093 561	2,00 %	8,42 %	0,00 %
2014	0	13 247 413	2,00 %	1 115 432	2,00 %	8,42 %	0,00 %
2015	0	13 512 361	2,00 %	1 137 741	2,00 %	8,42 %	0,00 %

Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes



Les données concernant l'année 2010 intègrent le fonds national de garantie individuel des ressources et les bases 2011 n'englobent en partie que certains établissements soumis à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) (données partielles résultant des rôles définitifs de taxes foncières des entreprises).

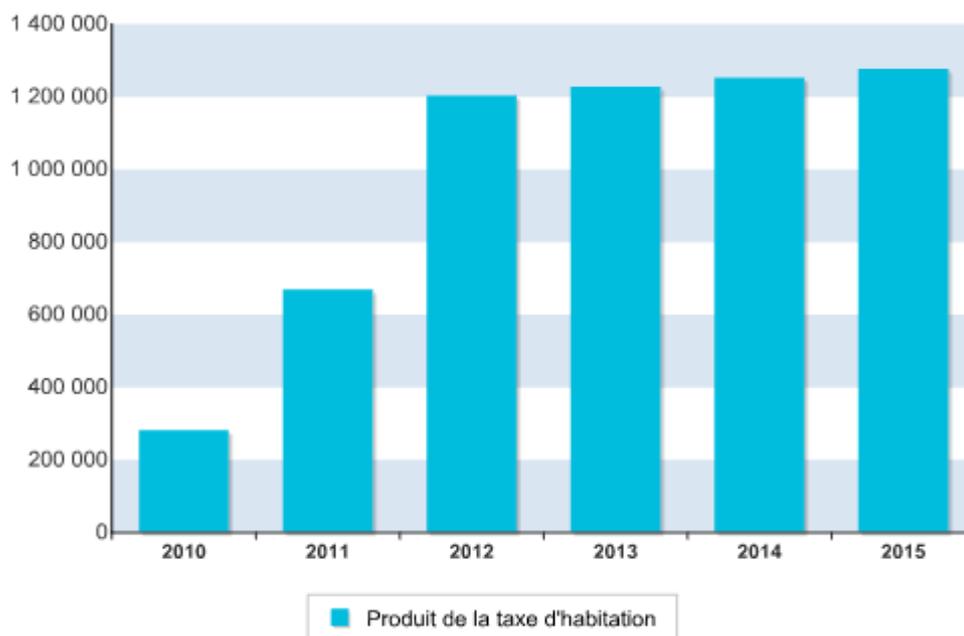
Représentation graphique de l'évolution du taux de cotisation foncière



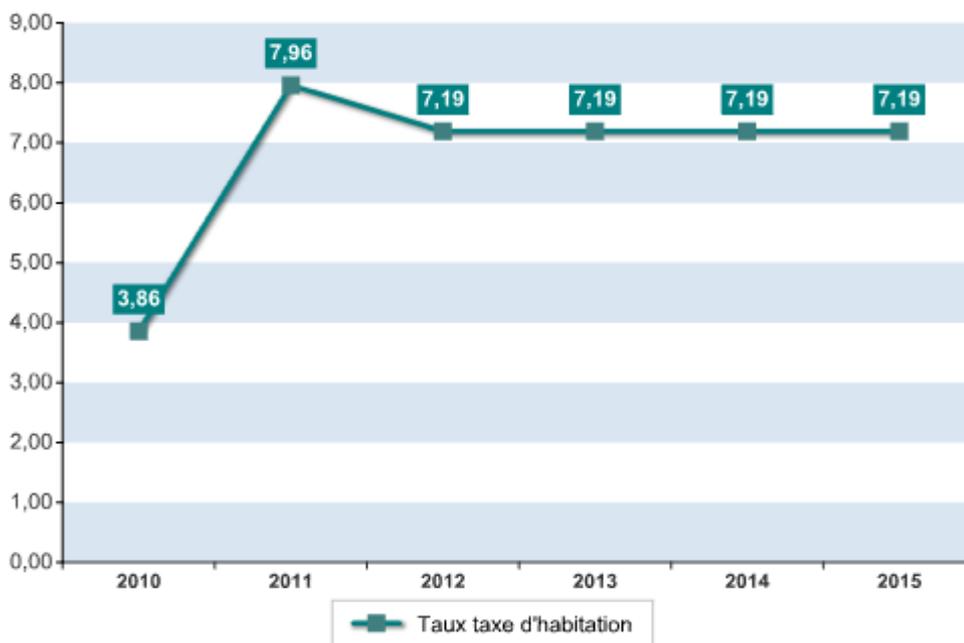
TAXE D'HABITATION :

Année	Base nette TH	Evol base nette TH	Produit TH	Evol produit TH	Taux TH	Evol taux de TH
2011	8 374 000	15,54 %	666 570	138,25 %	7,96 %	106,22 %
2012	16 708 000	99,52 %	1 201 305	80,22 %	7,19 %	-9,67 %
2013	17 042 160	2,00 %	1 225 331	2,00 %	7,19 %	0,00 %
2014	17 383 003	2,00 %	1 249 838	2,00 %	7,19 %	0,00 %
2015	17 730 663	2,00 %	1 274 835	2,00 %	7,19 %	0,00 %

Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes



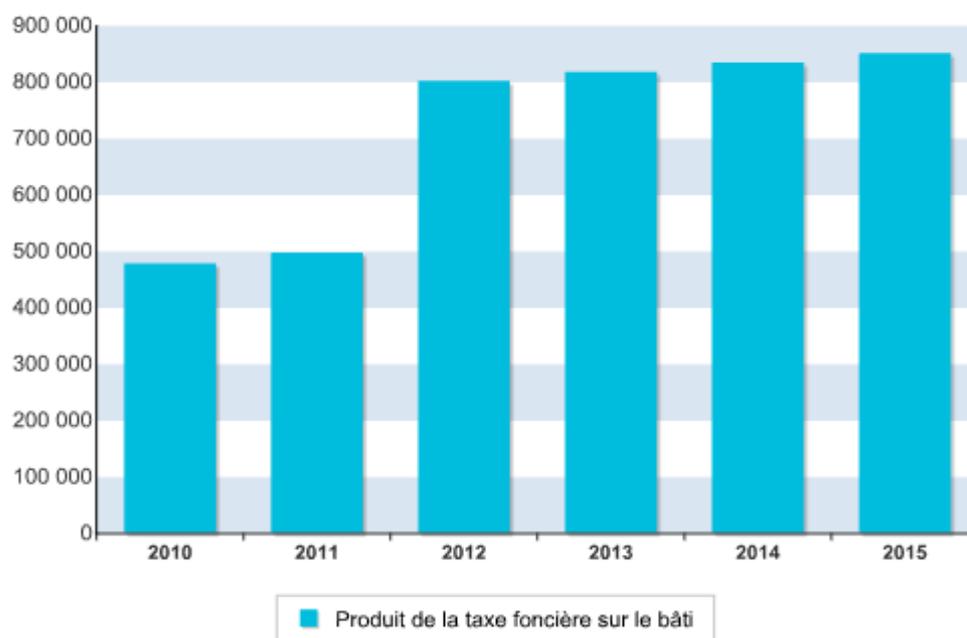
Représentation graphique de l'évolution du taux de taxe d'habitation



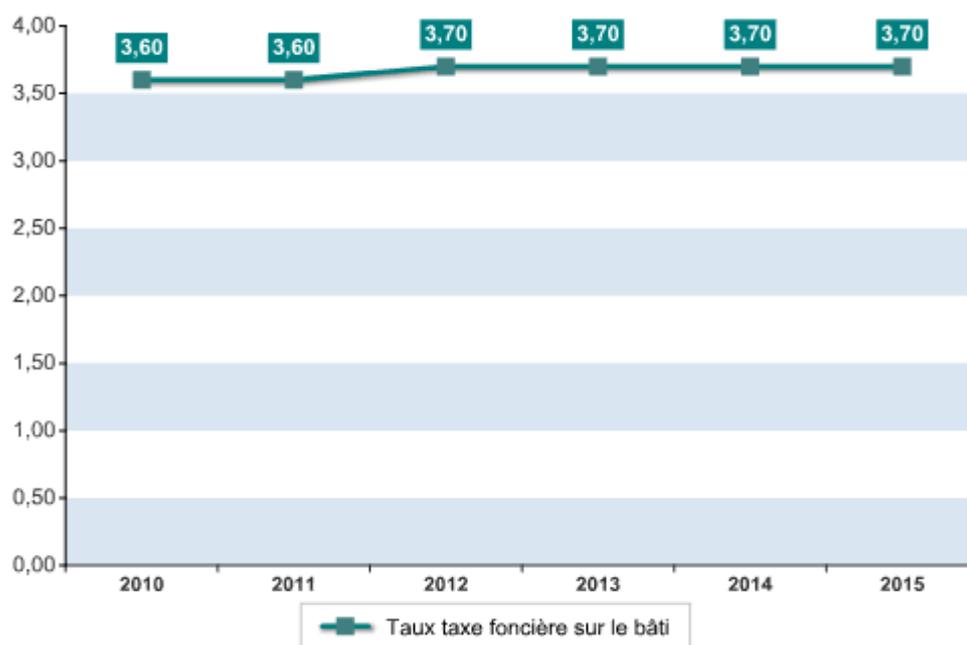
TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

Année	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux de TFB
2011	13 790 000	3,95 %	496 440	3,95 %	3,60 %	0,00 %
2012	21 643 000	56,95 %	800 791	61,31 %	3,70 %	2,78 %
2013	22 075 860	2,00 %	816 807	2,00 %	3,70 %	0,00 %
2014	22 517 377	2,00 %	833 143	2,00 %	3,70 %	0,00 %
2015	22 967 725	2,00 %	849 806	2,00 %	3,70 %	0,00 %

Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes



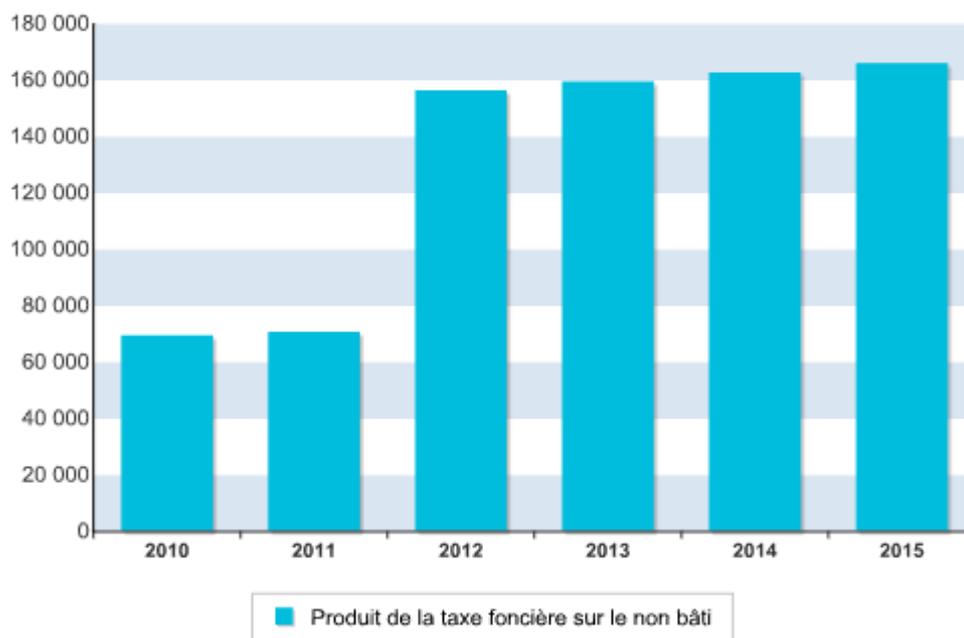
Représentation graphique de l'évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.



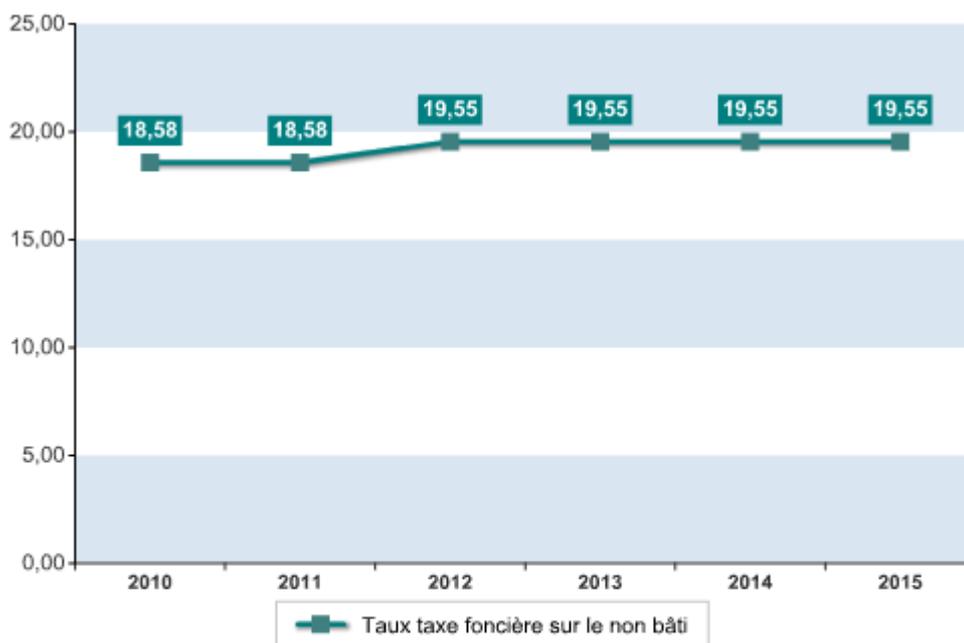
TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :

Année	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux de TFNB
2011	380 000	1,99 %	70 604	1,99 %	18,58 %	0,00 %
2012	798 800	110,21 %	156 165	121,18 %	19,55 %	5,22 %
2013	814 776	2,00 %	159 289	2,00 %	19,55 %	0,00 %
2014	831 072	2,00 %	162 474	2,00 %	19,55 %	0,00 %
2015	847 693	2,00 %	165 724	2,00 %	19,55 %	0,00 %

Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes



Représentation graphique de l'évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties.



7 - LES DEPENSES

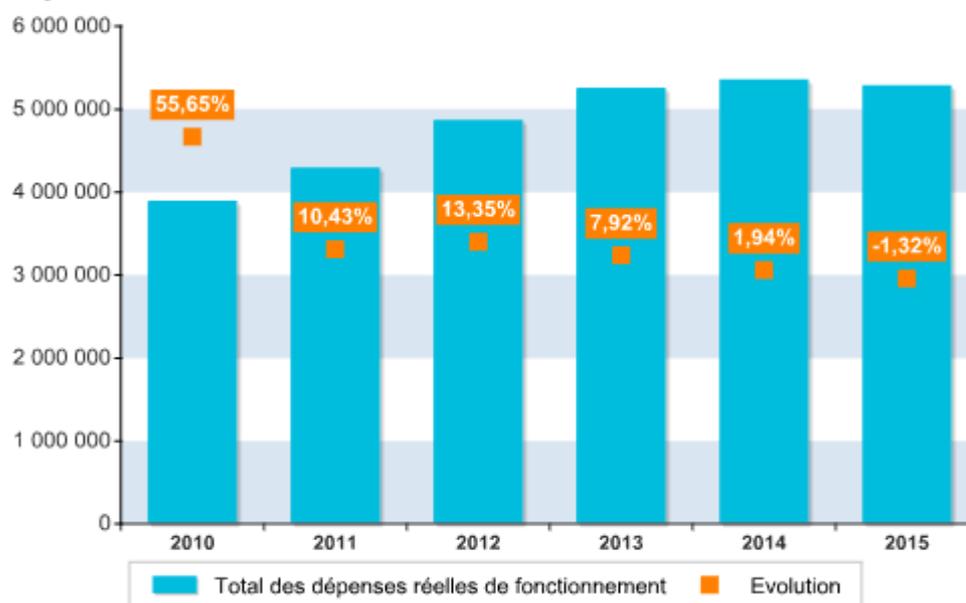
7.1 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2011	4 287 559	10,43 %	230
2012	4 860 042	13,35 %	262
2013	5 245 155	7,92 %	283
2014	5 346 961	1,94 %	288
2015	5 276 277	-1,32 %	285

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	14,66 %	35,89 %

Dépenses de fonctionnement



Les principales dépenses de fonctionnement

Charges de personnel : Elles comprennent les dépenses du chapitre 012.

2011	2012	2013	2014	2015
808 762	840 000	880 000	910 000	950 000

Les charges de personnel connaissent une augmentation prévisionnelle en 2012 de 3,86 % sous l'influence de l'harmonisation des régimes indemnitaires prévalant dans les deux anciennes communautés de communes.

Aucun recrutement n'est prévu cette année.

Pour les années suivantes, l'évolution est de +4,76 % en 2013, +3,41% en 2014 et +4,40 % en 2015.

Ces hausses intègrent une valorisation du traitement indiciaire de la Fonction Publique de l'ordre de 2%.

Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

2011	2012	2013	2014	2015
699 391	822 000	830 000	830 000	840 000

Les charges à caractère général devraient connaître une forte hausse en 2012 (+17,53 %) en raison notamment de l'uniformisation des compétences sur tout le territoire intercommunal. Les hausses les fortes devraient toucher les consommations éclairage public (+60 000 €), les contrats de prestations de service où, du fait de l'impossibilité de résilier dans l'année certains contrats, la Communauté de Communes continuera de fonctionner pour certaines prestations avec plusieurs fournisseurs.

Par ailleurs, la création de la nouvelle Communauté de Communes nécessitera la réimpression de plusieurs documents de communication et la mise à jour du site internet pour un montant estimé global de 10 000 €. Les crédits liés à la création du nouveau site internet sont prévus en section d'investissement.

Les hausses attendues des ressources énergétiques viendront aussi impacter ce chapitre budgétaire.

Pour les années suivantes, l'évolution sera plus modérée et reflètera certaines économies d'échelle réalisées (+0,93% en 2012, +0% en 2014 et +1,20% en 2015)

Contingents et participations obligatoires : Elles comprennent une partie des dépenses du chapitre 65, inscrites à l'article 655.

2011	2012	2013	2014	2015
372 444	865 000	882 300	899 946	917 945

La forte augmentation attendue en 2012 provient de la réimputation de certaines dépenses sur cet article qui étaient précédemment comptabilisées sur les articles 657 et 65). Elle englobe aussi la répercussion de la mutualisation sur tout le territoire intercommunal des contingents versés au SDIS. (+75 000 €).

Subventions : Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 inscrites à l'article 657.

2011	2012	2013	2014	2015
1 323 216	1 140 000	1 200 000	1 250 000	1 275 000

Les crédits inscrits comprennent la subvention allouée au futur délégataire du périscolaire d'Heidolsheim qui est estimée en année pleine à 90 000 € environ. Ils intègrent également l'ancienne subvention d'équilibre allouée par l'ex-CCGR pour le financement du budget annexe périscolaire qui s'élevait à 105 000 €. 35 000 € sont prévus pour la fête du Rhin 2012.

Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective. Les ICNE sont compris.

2011	2012	2013	2014	2015
31 410	27 042	36 455	38 143	39 914

Autres dépenses : Elles comprennent les autres charges de gestion courante (autres articles du chapitre 65, les dépenses diverses, les charges exceptionnelles, les charges induites des investissements, ...)

2011	2012	2013	2014	2015
1 052 336	1 166 000	1 416 400	1 418 872	1 253 418

Ces dépenses intègrent un montant de 100 000 € correspondant à la mise en place du Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC).

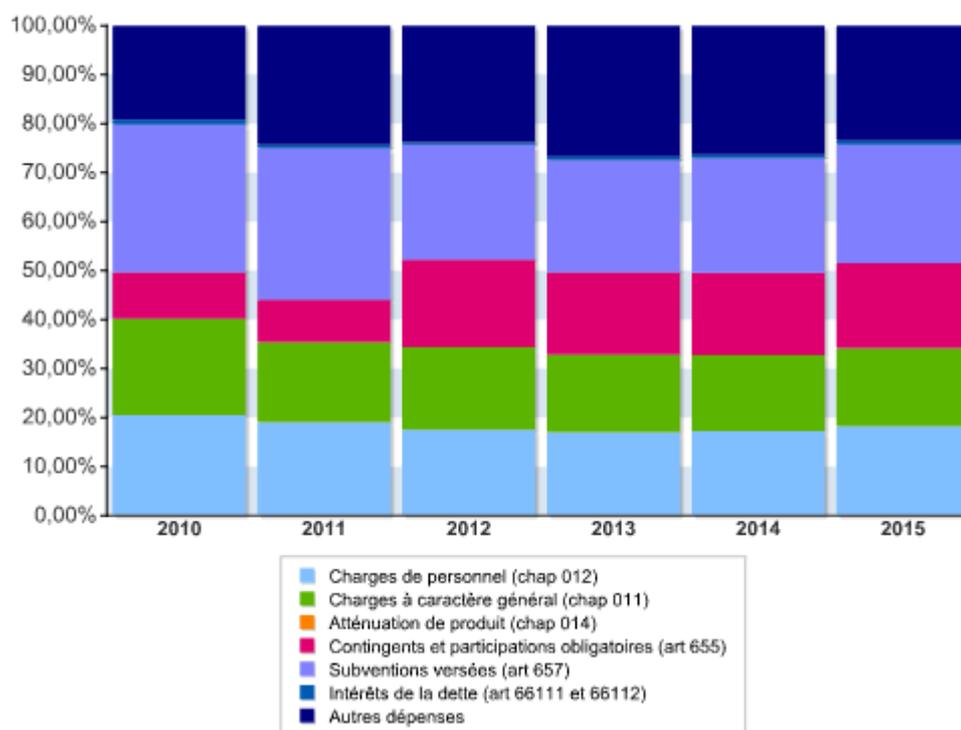
Elles comprennent également les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes dont le montant prévu s'élève en 2012 à 885 000 €.

Concernant ces budgets, la contribution au budget école de musique connaît une augmentation sensible de 85 000 € à 115 000 €, celle allouée à la piscine et la piscine devrait rester quasiment identique à celle versée l'an passé.

Pour ce qui concerne le budget « Parc d'Activités Intercommunal de Marckolsheim », une subvention de 150 000 € est prévue afin de compenser le différentiel entre le coût de revient et le prix de vente à l'are et équilibrer ainsi le budget.

Par la suite, le montant de ces subventions d'équilibre s'élève à 1 100 000 € pour accompagner la montée en puissance de la vente des terrains au sein du PAIM selon le mécanisme décrit précédemment.

Répartition des dépenses de fonctionnement



Indicateur d'évolution de la ressource humaine

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation, ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

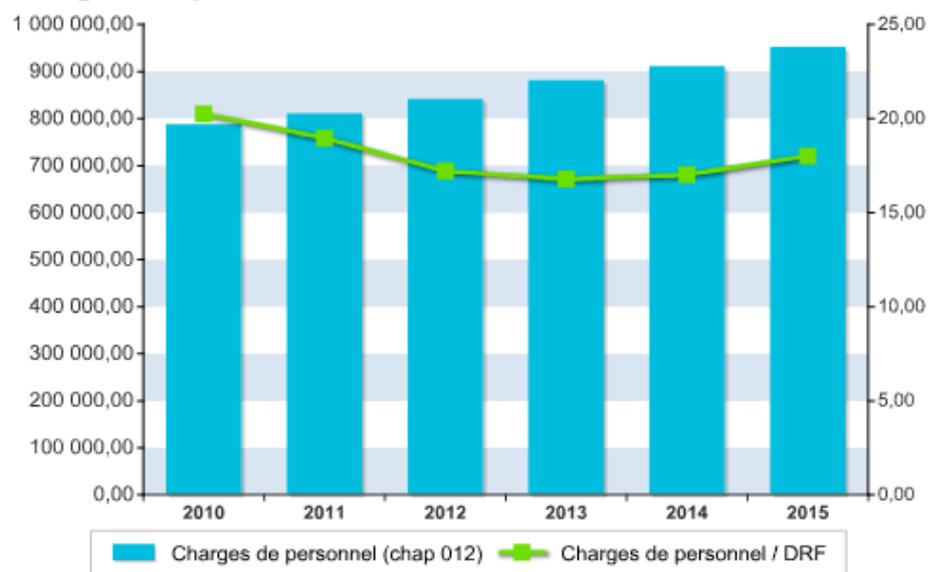
2011	2012	2013	2014	2015
808 762	840 000	880 000	910 000	950 000

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2011	2012	2013	2014	2015
18.96	17.21	16.78	17.02	18.01

On observe une bonne maîtrise des dépenses de personnel qui représente moins de 20% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio s'établit pour des communautés de communes de taille identique au niveau national à 27,5 % en 2011.

Charges de personnel

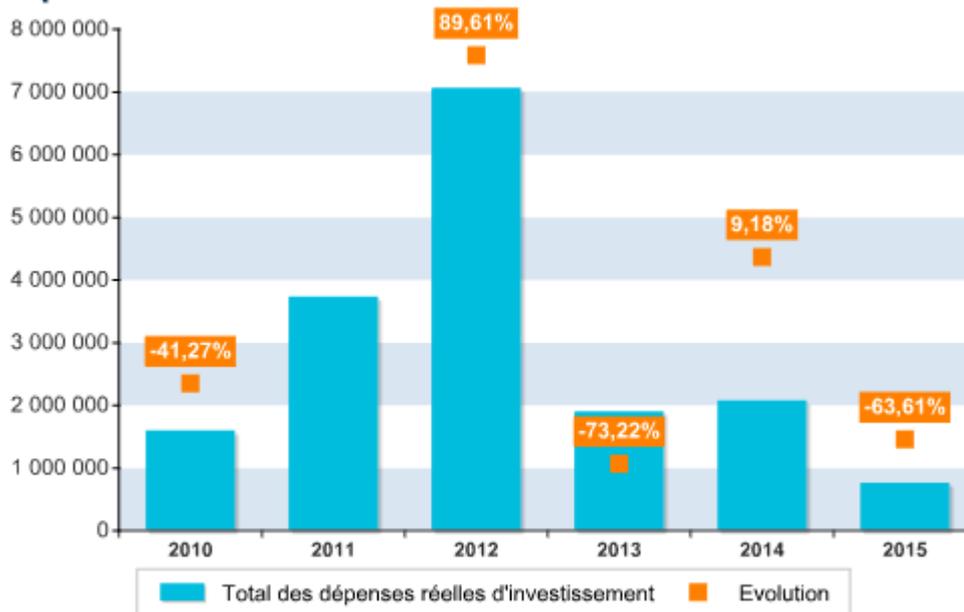


7.2 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement et leur évolution

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2011	3 721 150	135,21 %	199
2012	7 055 517	89,61 %	378
2013	1 889 285	-72,93 %	102
2014	2 062 716	9,18 %	111
2015	750 682	-63,61 %	40

Dépenses d'investissement

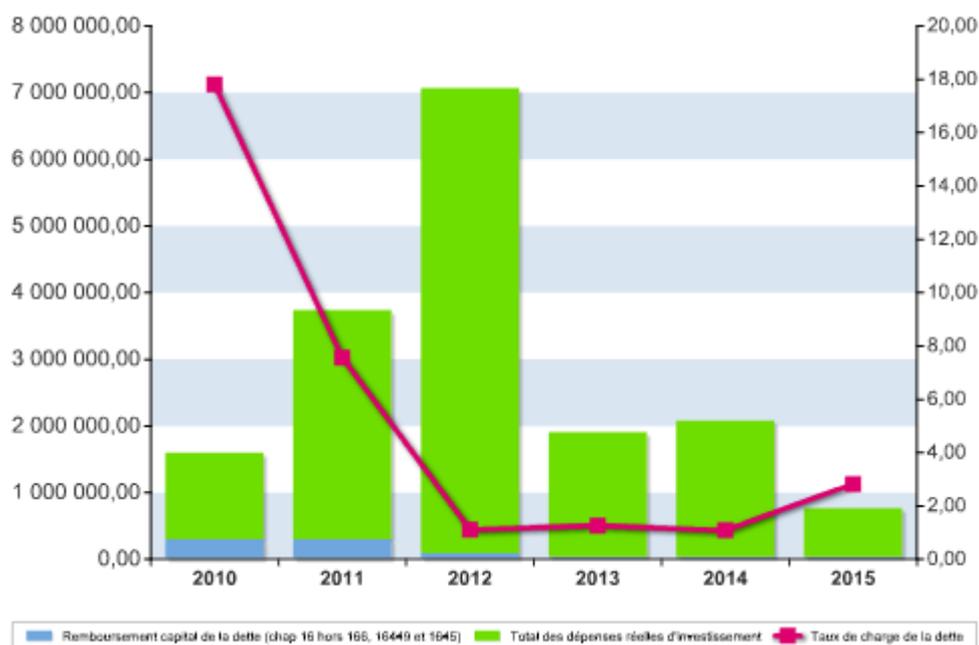


Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Ci-dessous, les dépenses d'investissement issues de la prospective dont la mise en lumière du remboursement du capital de la dette. Les mouvements inscrits au 16449 sont retirés.

Année	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2011	3 721 150	281 687	7,57 %
2012	6 977 474	78 043	1,12 %
2013	1 889 285	23 785	1,26 %
2014	2 062 716	22 216	1,08 %
2015	750 682	21 182	2,82 %

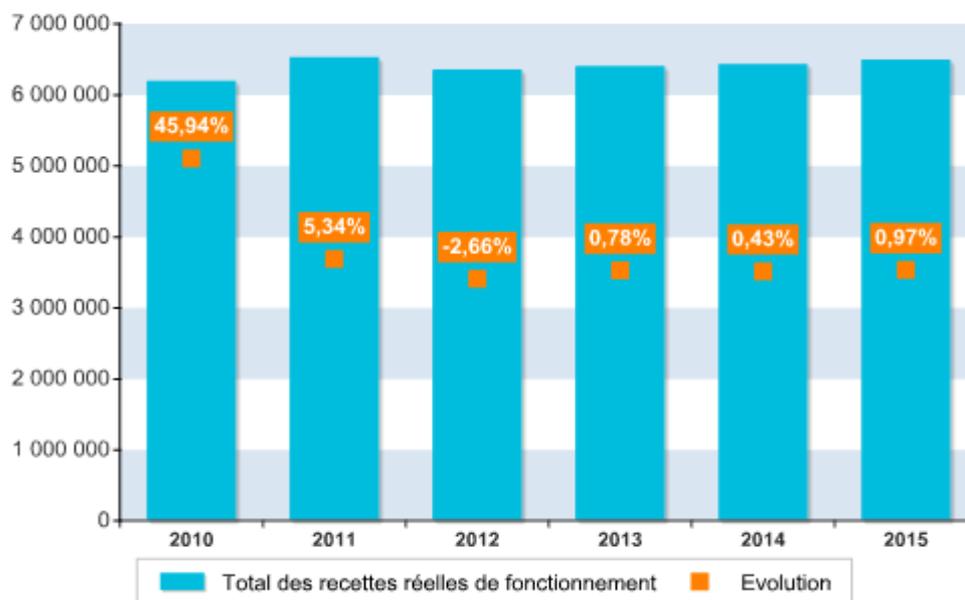
Ci-dessous la représentation graphique du remboursement du capital de la dette dans les dépenses d'investissement (échelle de gauche) et le taux de charge du remboursement de la dette (échelle de droite).

**8 - LES RECETTES****8.1 - Les recettes de fonctionnement****Les recettes de fonctionnement et leur évolution**

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2011	6 519 285	5.34 %	350
2012	6 345 561	-2.66 %	342
2013	6 395 235	0.78 %	345
2014	6 422 496	0.43 %	346
2015	6 484 749	0.97 %	350

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	8.47 %	4.78 %

Recettes de fonctionnement



Les principales recettes de fonctionnement

Produits de la fiscalité directe : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation des entreprises CFE, - si la collectivité la perçoit). **Les produits sont calculés à taux constants.**

2011	2012	2013	2014	2015
2 098 567	3 230 441	3 295 115	3 360 876	3 428 129

Produits de la fiscalité reversée : la fiscalité reversée comprend la part de la CVAE, l'attribution du FNGIR, le produit de la TASCOM et le produit de l'IFER.

2011	2012	2013	2014	2015
1 203 202	1 012 510	1 012 510	1 012 510	1 012 510

Produits de la fiscalité indirecte : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée.

2011	2012	2013	2014	2015
7 110	7 110	7 110	7 110	7 110

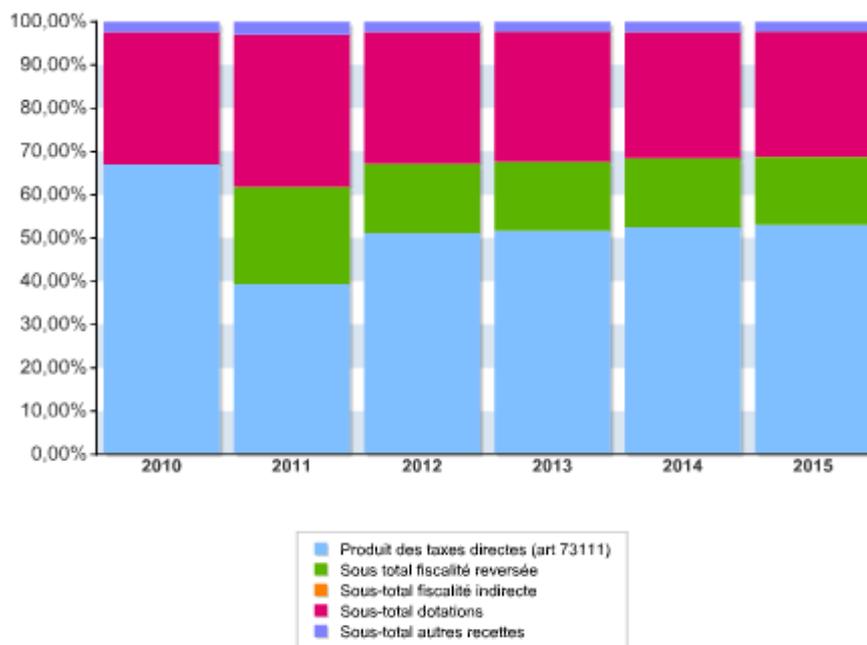
Dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DC RTP, DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

2011	2012	2013	2014	2015
1 884 244	1 926 500	1 921 500	1 878 000	1 873 000

Autres recettes : Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements.

2011	2012	2013	2014	2015
171 272	169 000	159 000	164 000	164 000

Répartition des recettes de fonctionnement



8.2 - Les recettes d'investissement

FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Le taux du FCTVA est de 15,482%.

2011	2012	2013	2014	2015
170 820	526 615	1 060 436	288 817	317 458

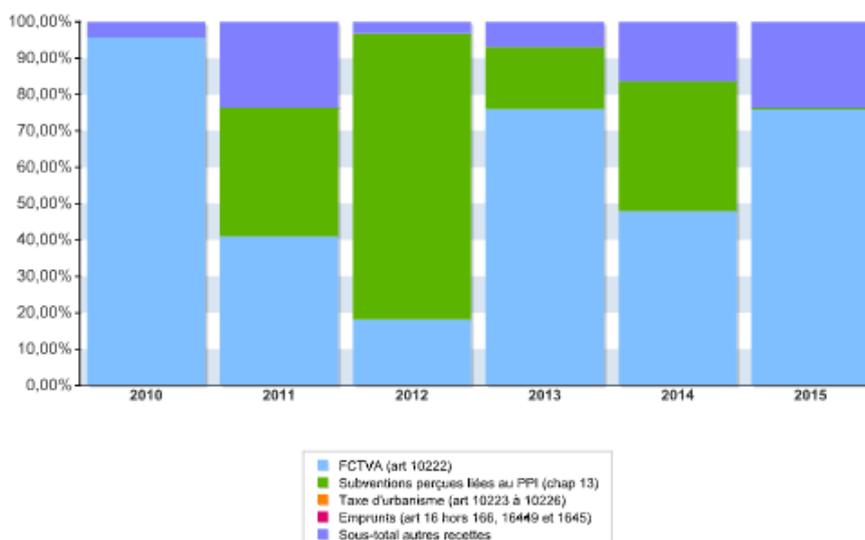
Subventions perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement

2011	2012	2013	2014	2015
147 710	2 307 005	239 500	217 000	2 000

Recettes diverses : Elles comprennent notamment les opérations pour compte de tiers, les autres subventions et les mouvements inscrits au 16449.

2011	2012	2013	2014	2015
100 000	100 000	100 000	100 000	100 000

Répartition des recettes d'investissement



9 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

9.1 - Les dépenses prévues au PPI

	2011	2012	2013	2014	2015	Total
subvention investissement 2010	-	-	-	-	-	195 000
solde investissements 2010	-	-	-	-	-	1 012 343
Fonds de concours Marckolsheim	750 000	750 000	0	500 000	0	2 000 000
périscolaire Hilsenheim	-	-	590 000	620 000	5 000	1 215 000
Aide JBL	0	75 000	-	-	-	150 000
Construction siège CCME	36 000	-	-	-	-	36 000
Fonds de concours	810 000	120 000	0	0	-	930 000
Etude méthanisation	7 000	20 000	0	-	-	27 000
Diagnostic énergétique bâtiments	0	28 704	-	-	-	28 704
Sentiers d'interprétation	-	43 270	0	0	-	43 270
Pistes cyclables	93 900	561 000	420 000	10 000	500 000	1 584 900
Aire de camping Sundhouse	-	40 000	0	-	-	40 000
Périscolaire Heidolsheim	27 000	1 100 000	-	-	-	1 145 000
Acquisitions services	30 133	257 000	165 000	165 000	165 000	782 133
Travaux de voirie	1 596 000	2 585 000	371 000	636 000	-	5 188 000
Amélioration et renforcement éclairage public	28 000	36 000	50 000	50 000	-	164 000
Travaux de voirie ZA Maginot	0	433 000	-	-	-	433 000
Travaux de voirie place de l'Eglise Marckolsheim	12 430	538 000	210 000	-	-	760 430
Mobilier périscolaire	21 000	143 500	59 500	59 500	59 500	343 000
Restauration des cours d'eau	28 000	95 000	0	0	-	123 000
Radars pédagogiques	-	152 000	-	-	-	76 000
Total	3 439 463	6 977 474	1 865 500	2 040 500	729 500	16 276 780

Pour 2012, le montant prévisionnel des dépenses d'équipement s'établit à 6 977 474 € soit 374 €/habitant.

Les investissements les plus importants portent sur la voirie (3,5 M€), le périscolaire d'Heidolsheim (1,1 M€), le fonds de concours pour la médiathèque de Marckolsheim (0,75 M€), la réalisation des itinéraires cyclables (Artolsheim-Marckolsheim, l'étude Artolsheim- Richtolsheim et l'entretien des chemins d'accès à la piste sur le canal) (0,56 M€), la modernisation des services de la Communauté de Communes (0,25M€) et l'acquisition de radars pédagogiques (0,15 M€).

Le programme voirie porte en 2012 sur les voies suivantes :

- Route d'Hessenheim à Artolsheim : 490 000 € TTC
- Rue de l'Europe à Bootzheim : 510 000 € TTC
- Route de Marckolsheim à Elsenheim : 500 000 € TTC
- Place de la Mairie à Heidolsheim : 479 000 € TTC
- Rue de l'Ile à Mackenheim : 164 000 € TTC
- Rue Kolb à Marckolsheim : 772 000 € TTC
- Zone Maginot à Marckolsheim : 433 000 € TTC
- Route du Haut-Koenigsbourg à Marckolsheim : 166 000 € TTC
- Entretien annuel : 175 000 €

9.2 - Les financeurs du PPI

	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Département	135 000	273 580	37 500	95 000	0	541 080
CAF	3 800	121 000	2 000	122 000	2 000	250 800
divers	0	1 846 275	200 000	0	-	2 046 275
Etat	8 910	24 000	0	0	-	32 910
Région	0	42 150	0	0	-	42 150
Total	147 710	2 307 005	239 500	217 000	2 000	2 913 215

9.3 - Le coût net annuel

	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Programmes (a)	3 439 463	6 977 474	1 865 500	2 040 500	729 500	16 276 780
Financeurs (b)	147 710	2 307 005	239 500	217 000	2 000	2 913 215
Total (a-b)	3 291 753	4 670 469	1 626 000	1 823 500	727 500	13 363 565

10 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Le plan de financement des investissements réalisés sur la période est arrêté comme suit. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

Rappel des investissements prévus au PPI

	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Programmes (a)	3 439 463	6 977 474	1 865 500	2 040 500	729 500	16 276 780

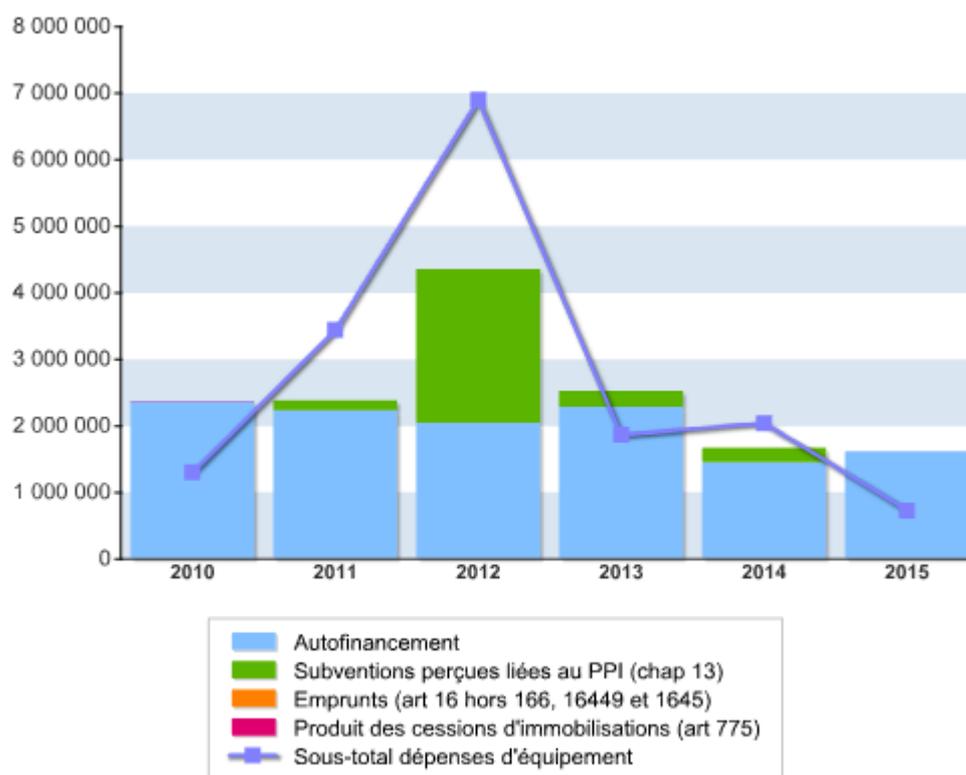
L'épargne de la collectivité

	2011	2012	2013	2014	2015
Epargne brute	2 231 726	1 485 519	1 150 080	1 075 535	1 208 472
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	281 687	78 043	23 785	22 216	21 182
Epargne nette	1 950 039	1 407 476	1 126 295	1 053 319	1 187 290

Le financement

	2011	2012	2013	2014	2015
Epargne nette (a)	1 950 039	1 407 476	1 126 295	1 053 319	1 187 290
FCTVA (b)	170 820	526 615	1 048 669	288 817	317 458
Autres recettes (c)	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Produit de cessions (d)	0	0	0	0	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	2 220 858	2 034 091	2 274 965	1 442 136	1 604 748
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	147 710	2 307 005	239 500	217 000	2 000
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	0	0	0	0
Financement total h = (e+f+g)	2 368 568	4 341 096	2 514 465	1 659 136	1 606 748
Résultat de l'exercice	-1 070 895	-2 636 378	660 731	-381 364	877 248

Répartition du financement de l'investissement



11 - LES RATIOS

	Niveau national 2011	2012	2013	2014	2015
Ratio 1	202	262	283	288	285
Ratio 2	105	174	178	181	185
Ratio 3	241	342	345	346	350
Ratio 4	77	370	101	110	39
Ratio 5	135	30	28	26	23
Ratio 6	28	41	41	41	41
Ratio 7	27,5%	17.21 %	16.78 %	17.02 %	18.01 %
Ratio 8	106,7%	35.50 %	35.50 %	35.50 %	35.50 %
Ratio 9	89,8%	77.82 %	82.39 %	83.60 %	81.69 %
Ratio 10	32,1%	108,07 %	29.17 %	31.77 %	11.25 %
Ratio 11	55,9%	8.64 %	8.00 %	7.37 %	6.69 %

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement/population

Ratio 2 = Produits des impositions directes/population

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement/population

Ratio 4 = Dépenses d'équipement brut/population

Ratio 5 = Encours de la dette/population

Ratio 6 = Dotation globale de fonctionnement/population

Ratio 7 = Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 8 = Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

Ratio 9 = Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10 = Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11 = Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement

12 - CONCLUSION

Le Débat d'Orientations Budgétaires, obligatoire pour les Collectivités de plus de 3 500 habitants permet, comme son nom l'indique, au Conseil de Communauté de débattre des grandes orientations qui serviront de base pour l'élaboration du Budget Primitif de l'exercice. Placé dans une approche budgétaire pluriannuelle, il permet de mesurer aussi les impacts des décisions prises au niveau de l'exercice budgétaire sur les équilibres futurs de la Collectivité.

Compte tenu du niveau des épargnes conséquents, mais aussi du maintien d'un fonds de roulement qui permet de financer les investissements prévus en 2012, il est proposé pour l'exercice 2012 :

- ✓ **De maintenir le niveau de la fiscalité à son niveau de 2011 (pas d'augmentation de taux) ;**
- ✓ **De ne pas mobiliser d'emprunt**
- ✓ **De revoir la tarification en vigueur au niveau de certains budgets annexes (école de musique, piscine en particulier). Se pose aussi, sur ce sujet, la question de la répercussion de la hausse de la TVA de 5,5 à 7 % sur les acquisitions d'ouvrages pour la médiathèque de Wittisheim sur les tarifs.**